

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 avril 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 22 et 23 avril 2013**

**2013 DDEES 83** Subvention à l'association la Colline du XXe (20e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2012.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 9 avril 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association la Colline du XXe (20e), pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2012 ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement, en date du 11 avril 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 9.100 euros est attribuée à l'association la colline du XXe, située 17, rue des Gâtines (20e) (115141 – 2013\_00986) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2012. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 19.310 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 9.100 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004).